



Société pédagogique genevoise

## Commission interne de l'enseignement et de l'éducation spécialisées du 17 mars 2015

### Compte-rendu

#### **Résumé et discussion sur la séance de la commission paritaire spécialisée du 16 mars 2015**

##### *Point de situation sur les cahiers des charges:*

Enseignant, il ne manque que la présentation aux collaborateurs.

Educateur, à bout touchant, une version n-1 doit être soumise aux collègues avant validation finale.

Responsable pédagogique: une première séance a eu lieu, avec une opposition de vision de la fonction, entre un style "directeur" (vision du département) et une conception plus "fonction complémentaire", celle des responsables pédagogiques et de la SPG. La SPG, souhaite des personnes qui sont d'abord enseignant, éducateur ou maître d'atelier, avant d'être responsable pédagogique.

Coordinateurs de RCS: les participants sont trouvés, les travaux vont pouvoir démarrer.

Maître d'atelier: repoussé à plus tard, on ne peut pas tout faire en même temps.

##### *Formation accompagnement métier pour les EPP, la formation des deux premières années*

La DGOMP reprend le dossier, il a clarifié un certain nombre de choses. Cela dit, le volume reste conséquent (trop?). Il manque toujours une attestation digne de ce nom (certaines personnes de la commission interne disaient qu'elles avaient une attestation, mais relativement mal faite!). La DGOMP a promis de prévoir une attestation sérieuse dès cette année (à suivre de près!). La SPG a demandé qu'on réfléchisse à l'articulation entre la formation de deux ans et l'initiation au métier orchestré par les pairs (on ne travaille pas seul, surtout pas dans l'enseignement spécialisé). La commission du personnel a proposé que les 28 périodes de FC des deux premières années soient consacrées à cette formation, ils ont déjà bien assez à faire avec cette formation sans en prendre d'autres. Et donc en y consacrant le temps dévolu à la formation continue pour tous les enseignants, on pourrait organiser une partie des cours sur temps scolaire, cela allègerait la charge de travail.

##### *ATE IV sur la charge de travail des enseignants et harmonisation des horaires dans les CMP*

La DGOMP et le secrétariat général ont pris le temps de récolter des données sur les horaires actuels. Entre autre sur les temps de récréation, ce qui a agacé un certain nombre de collègues! En effet, une récréation en CMP, c'est assez sport! C'est du travail ou pas? Les collègues aimeraient parfois pouvoir profiter de la récréation pour respirer, mais dans la réalité c'est rarement le cas. De plus, dans l'ordinaire, les récréations sont prises en compte dans le temps de travail face aux élèves, cette règle s'appliquant aussi aux CMP, puisque les enseignants des CMP sont soumis au règlement du statut qui précise que dans les heures face aux élèves sont comprises les récréations. Cela étant précisé, le groupe est prêt désormais à envisager le dossier dans son ensemble et à trouver des solutions pour une certaine équité dans la prise en charge des élèves dans les différents lieux concernés.

#### **Séance d'information sur l'école inclusive qui a eu lieu le 16 février:**

Une séance a eu lieu le 16 février pour faire un état de situation dans le dossier de l'école inclusive. La conseillère d'Etat cherche à réunir deux commissions: celle sur les élèves en difficultés et celle qui s'occupe de la LIJBEP (qui n'a pas de représentants des enseignants). Pas grand chose de nouveau; le département reste ancré dans sa présentation sur des grands principes, rien de précis. En même temps, quand on regarde ce qu'il y a dans la LIP sur l'école inclusive, peu d'enfants ne sont pas concernés (sont concernés par l'école inclusive: les hauts potentiels, les allophones, les élèves en difficulté et tous les élèves de l'enseignement spécialisé). Une chose intéressante, à surveiller, l'idée de développer des équipes pluridisciplinaires dans les établissements comme aide directe à l'enseignant. C'est dans la lignée de la mise en place des AIS et des éducateurs. Il faudra être attentif à ne pas médicaliser par ce biais l'école ordinaire.

*Prise de note: Laurent Vité*